

Cadre de soutien aux initiatives locales 2019-2020

SOUMETTEZ-NOUS VOTRE PROJET POUR FAVORISER, ACCROÎTRE et MAINTENIR
l'intérêt pour la lecture chez les **0-20 ans** et leurs parents en Jamésie !

CONTEXTUALISATION

Les instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec se sont vues confier, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le mandat de collaborer avec les partenaires du milieu à la mise en place d'une mesure en lecture qui vise à :

- **favoriser** l'éveil et susciter l'intérêt pour la lecture chez les 0-9 ans;
- **accroître** et maintenir l'intérêt pour la lecture chez les 10 à 20 ans;
- **renforcer** les habiletés parentales en lecture et rehausser les compétences en lecture et en écriture pour les parents peu scolarisés.

En Jamésie, une ressource du Groupe neurones est dédiée au déploiement de cette mesure. C'est la coordonnatrice qui pilote la mise en œuvre des activités tant à l'échelle régionale que locale.

Il est également possible de développer des actions concertées pour :

- **développer** les compétences en littératie des jeunes et de leur famille;
- **favoriser** la synergie entre les bibliothèques, le réseau scolaire et les partenaires.

Des sommes d'argent ont été prévues afin de susciter la mise en place d'interventions concertées dans les différents milieux. L'approche du Groupe neurones repose sur l'accompagnement tandis que les organisations agissent comme leader local de mise en œuvre de cette mesure.

La démarche proposée est la suivante :

- **Mobiliser et sensibiliser** les partenaires à l'importance de susciter et de soutenir l'intérêt et le goût de la lecture.
- **Réaliser** un portrait de la situation.
- **Analyser** les besoins du milieu en concertation avec les partenaires.
- **Accompagner** la réflexion et l'élaboration des projets.
- **Suivre et soutenir** la mise en œuvre des projets.
- **Évaluer** les résultats des actions menées.

Ce mandat, bien que visant l'ensemble de la population, cible particulièrement les clientèles vulnérables.

DÉPLOIEMENT

Un soutien en ressources humaines et financières est mis à la disposition des partenaires du milieu pour favoriser, accroître et maintenir l'intérêt pour la lecture de 0-20 ans à l'échelle locale.

Le soutien financier peut servir à la réalisation d'actions qui découlent des besoins du milieu et s'inscrivent à l'intérieur de priorités locales concertées. Pour y arriver, des rencontres d'échanges entre les organismes locaux, chapeautées par le Groupe neurones, auront pour mandat de :

- **cibler** les besoins liés à la littératie dans leur milieu, maintenir, bonifier ou initier des actions auprès des groupes plus vulnérables;
- **offrir** un lieu de concertation aux différents partenaires d'un milieu interpellés par la littératie;
- **développer** et mettre en œuvre des approches jumelant l'éveil à la lecture chez les enfants et le rehaussement des compétences en lecture et en écriture chez les parents peu scolarisés;
- **accroître** des opportunités de lecture en famille;
- **évaluer** et assurer la pérennité des actions probantes priorisées qui existent et celles qui seront mises en place;
- **bonifier** la synergie entre les bibliothèques, les milieux scolaires et les partenaires locaux de leur milieu.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Organisme porteur

Les actions et projets doivent être réalisés par des organismes à but non lucratif¹ (OBNL) qui détiennent un créneau d'expertise spécifique complémentaire à celui des écoles et des établissements d'enseignement supérieur de la région.

Conditions

L'aide consentie pour la réalisation des actions ou des projets ne peut pas se substituer aux programmes existants. Une contribution minimale de **20%** du milieu est exigée. Une contribution non monétaire en biens et services est admissible.

L'action ou le projet :

- doit avoir lieu en dehors des vingt-cinq heures d'enseignement²;
- cible prioritairement les enfants, les jeunes et les familles;
- est reconnu(e) efficace;
- est susceptible de favoriser un meilleur rendement scolaire et un plus grand engagement du jeune dans son cheminement scolaire;
- découle d'une problématique dont;
 - le lien entre la problématique, les objectifs et les activités proposées est cohérent et démontré;
 - le type de collaboration des partenaires est clairement établi;
 - le calendrier et les ressources nécessaires sont réalistes;
 - la mise en œuvre du projet tient compte de la pérennité des actions;
 - les résultats attendus auront des répercussions concrètes sur l'objectif;
- dédié(e) aux 0-9 ans devrait généralement allier des activités visant le rehaussement des compétences en lecture et écriture pour les parents peu scolarisés.

¹ Certaines situations exceptionnelles pourraient être soumises à l'approbation du MEES.

² Les actions dont la majeure partie des activités ont lieu hors du vingt-cinq (25) heures d'enseignement pourraient être soumises à l'approbation du MEES. À noter que ces dernières ne doivent pas suppléer à la mission de l'enseignant.

L'action ou le projet doit s'inscrire également à l'intérieur d'une des thématiques et d'un des objets de la mesure en lecture spécifiés par le MEES³ :

Thématiques	Développement des compétences en littératie des jeunes et de leur famille	Création et consolidation d'une synergie entre les bibliothèques, le réseau scolaire et les partenaires
Objets	<ul style="list-style-type: none">• Pratiques de lecture et animation• Intérêts et besoins des jeunes et des parents	<ul style="list-style-type: none">• Accessibilité aux infrastructures culturelles et aux livres• Tenue d'évènements, de visites et d'activités de promotion• Accessibilité à des genres littéraires variés sur différents supports⁴

Conditions non conditionnelles bénéfiques au projet

- La pérennité du projet est réfléchi et est réalisable;
- Des partenaires autres que scolaires sont concrètement impliqués dans le projet;
- Le projet permet d'avoir une portée dans la famille de la clientèle ciblée;
- Le projet permet l'engagement et l'implication de la clientèle ciblée;
- Le projet est innovateur;
- Le projet met en valeur le plaisir lié à la lecture;
- Les projets s'adressant aux 0-9 ans incluent des activités visant à rehausser les compétences en lecture et écriture pour les parents peu scolarisés.

La durée

Les activités financées doivent se dérouler entre la date de réception d'une réponse officielle de financement et le 15 juin 2020.

Présentation des projets

La coordonnatrice du Groupe neurones accompagnera les partenaires dans la rédaction des projets et la reddition de comptes selon les informations transmises par le MEES.

Le Groupe neurones met à la disposition des partenaires un formulaire de dépôt de projet incluant un dossier Excel pour y déposer le montage financier. Un gabarit de rapport et les différents formulaires d'entente seront aussi fournis par le Groupe neurones et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le MEES.

Financement

Un montant maximal de **80%** des frais admissibles peut être demandé par projet pour le cadre de soutien aux initiatives locales touchant la mesure en lecture.

Vous trouverez à l'annexe 2 la liste des frais admissibles et non admissibles.

³ Des exemples d'activités sont proposés à l'annexe 1.

⁴ Supports imprimés ou numériques

Dépôt de projets

Les projets financés dans le cadre de la mesure en lecture doivent faire l'objet d'une approbation du MEES. Le Groupe neurones a la responsabilité de déposer les projets auprès du MEES. Plusieurs dates de dépôts sont prévues :

- 15 novembre 2019;
- 30 janvier 2020.

Traitement des demandes

Les projets sont analysés par un comité d'analyse qui évaluera chaque projet selon les critères établis dans ce guide. Il acheminera ses recommandations au MEES.

Le Ministère se réserve un délai de six semaines pour approuver les recommandations.

Entente administrative

Pour les projets de moins de 10 000\$, une entente administrative sera signée entre le Groupe neurones et l'organisme porteur. Les organismes porteurs de projets de plus de 10 000\$ devront signer une convention d'aide fournie par le MEES.

Reddition de comptes des actions et projets financés

L'organisme porteur doit prévoir déposer, au plus tard, le 15 juin 2020 :

- un rapport d'activités;
- un bilan financier;
- un rapport d'évaluation (informations sur l'atteinte des indicateurs identifiés).

Communication

Toute publicité dans les médias écrits ou parlés relative au projet financé par le Groupe neurones et le MEES, tant au niveau de l'information que des communiqués faisant état de réalisation du projet, doit respecter les modalités de fonctionnement du Groupe neurones et du MEES. Toute activité de communication devra avoir fait l'objet d'une approbation du Groupe neurones.

Contact :

Nathalie Bellerose

Coordonnatrice du Groupe neurones NDQ
600, 3e Rue, Chibougamau (Québec) G8P 1P1
info@groupeneuronesndq.com | Tél. : 514 946-7861

ANNEXE 1 : LISTE D'ACTIVITÉS POTENTIELLES SELON LES THÉMATIQUES PROPOSÉES

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE	
OBJETS	ACTIVITÉS (EXEMPLES)
Pratiques de lecture et animation	<p>Aspect relationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des lectures à voix haute, des lectures de groupe • Créer une communauté de lecture • Initier des cercles de lecture, clubs virtuels de lecture • Organiser des ateliers parents-enfants, des défis en famille • Initier des soirées de lecture sous des thèmes variés (père-fils, entre amis, etc.) • Organiser une foire de lecture : démocratiser la lecture • Planifier des soirées littéraires <p>Lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager des lieux de lecture attrayants, des espaces propices à la lecture • Innover et multiplier les espaces de lecture (dehors, lecture à la lampe de poche)
Intérêts et besoins des jeunes et des parents	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier l'offre de lecture, faire découvrir une variété d'ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> ○ Livres thématiques (recettes, art, voitures, pays, etc.) ○ Journaux, revues, documentaires ○ Bandes dessinées, séries • Dissocier la lecture scolaire et la lecture ludique en exploitant l'aspect du plaisir de lire • Initier les jeunes au slam, à la poésie, à la littérature par des invités • Organiser des ateliers au sujet de la bande dessinée • Planifier des ateliers de théâtre et d'improvisation • Favoriser l'animation touristique estivale par des jeunes autour de l'histoire de leur village après avoir fait des lectures sur ce sujet
CRÉATION ET CONSOLIDATION D'UNE SYNERGIE ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES, LE RÉSEAU SCOLAIRE ET LES PARTENAIRES	
OBJETS	ACTIVITÉS (EXEMPLES)
Accessibilité aux infrastructures culturelles et aux livres	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des bibliothèques un lieu de rendez-vous, lui donner un rôle plus élargit • Faciliter le transport, les frais, le retour, etc. • Inviter les responsables de la bibliothèque à la maison de jeunes, à la maison de la famille, etc. • Organiser un système de bibliothèque mobile, afin d'investir les lieux où sont présents les jeunes, les parents • Favoriser l'accès aux livres numériques
Tenue d'événements	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un... <ul style="list-style-type: none"> ○ Marathon de lecture ○ Combat des livres ○ Festival du livre, inviter des auteurs ○ Café-lecture ○ Soirée de contes • Planifier la visite des bibliothèques, d'un musée (ex. exposition sur la BD québécoise au Musée de culture populaire de Trois-Rivières) • Organiser une visite au salon du livre, au festival de la BD ou au festival de la poésie • Organiser un salon du livre
Genres littéraires	<ul style="list-style-type: none"> • Bandes dessinées, roman, livre numérique • Livre audio • Plate-forme qui permet au jeune d'écrire des histoires et d'être lu • Lecture et écriture collaborative à l'aide d'outils interactifs

ANNEXE 2 : FINANCEMENT

Frais admissibles

L'aide financière consentie doit servir à couvrir uniquement les frais reliés directement à la réalisation du projet :

- Salaire et avantages sociaux de la ou des ressource(s) dédiée(s) au projet, pourvu qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même, aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables, ou les salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional;
- Frais d'activités (denrées alimentaires, prix de présence, formation des intervenants, etc.);
- Frais de déplacement et de représentation pour la ou les ressource(s) dédiées au projet;
- Frais d'administration (maximum de 2% du financement reçu en argent);
- Assurances (portion liée au projet);
- Communications (frais interurbains avec preuve à l'appui);
- Fourniture de bureau et équipement (fournitures, photocopies pour le projet);
- Locaux (location de salles pour la réalisation du projet);
- Promotion et publicité (portion liée au projet);
- Vérification comptable (portion liée au projet).

Frais non admissibles

Dans le cadre d'un projet soutenu par le Groupe neurones les frais non-admissibles sont :

- Salaire et avantages sociaux du supérieur immédiat et pour la partie gestion du projet (encadrement et supervision);
 - Communications (Internet et ligne téléphonique (sauf pour les interurbains avec preuve à l'appui));
- Locaux (espace de travail);
 - Achats divers pour l'usage des espaces communs;
 - Entretien et réparation;
 - Utilisation d'un espace de travail;
- Mobilier de travail et équipement informatique;
 - Acquisition, entretien et réparation;
- Dépenses déjà réalisées et les dépenses pour lesquelles l'OBNL a pris des engagements contractuels avant la date de signature du protocole;
- Les dépassements de coûts;
- Les dépenses remboursées par un autre programme;
- Le remboursement d'une dette ou le remboursement d'emprunts à venir;
- La partie des taxes (TVQ et TPS) que le bénéficiaire récupère des gouvernements;
- Tous autres frais afférents à l'organisation et non au projet directement.